

TYPE DE CONTRAT	CONTRAT D'APRENTISSAGE	CONTRAT DE QUALIFICATION	CONTRAT D'ADAPTATION	CONTRAT D'ORIENTATION
INDEMNITE COMPENSATRICE FORFAITAIRE	Soutien à l'embauche : 6000 F (1) Indemnité de soutien à l'effort de formation : 10 000 F par an Apprentis âgés de 18 ans ou plus : 2 000 F supplémentaires par an.	<u>26 ans et plus</u> : 10 000 F CQ de - de 18 mois ou CQ de + de 18 mois (3) 10 000 F supplémentaires CQ de - de 18 mois ou CQ de + de 18 mois (4)		
INDEMNISATION DE L'ENTREPRISE DU TEMPS PASSE EN FORMATION	50 F par heure de formation au delà de 600 heures par an , dans la limite de 200 heures.	Remboursement forfaitaire des frais de formation de 60 F, par heure de formation versé par un OPCA ou imputés sur la contribution Alternance	Forfait horaire de 50 F par heure de formation imputable sur les dépenses de formation	Forfait horaire de 50 F versé par un OPCA ou imputé sur contribution Alternance.
EXONERATION DES CHARGES (5)	Totalité des charges salariales et patronales et fiscales obligatoires pour les entreprises de -10 salariés Totalité des cotisations patronales et salariales de Sécurité Sociale pour les entreprises de + de 10 salariés	Totalité des cotisations patronales de Sécurité Sociale pendant tout la durée du contrat(jusqu' à concurrence du SMIC).		Totalité des cotisations patronales de Sécurité Sociale pendant tout la durée du contrat
REMUNERATION DU JEUNE (en % du SMIC)	16/17 ans 18/20 ans 21/25 ans 1 ^{ère} année 25% 41% 53% 2 ^{ème} année 37% 49% 61% 3 ^{ème} année 53% 65% 78% Selon l'âge et l'ancienneté	16/17 ans 18/20 ans 21/25 ans 1 ^{ère} année 30% 50% 65% 2 ^{ème} année 45% 60% 75% Selon l'âge et l'ancienneté	80 % du salaire minimum conventionnel et au minimum égal au SMIC	16/17 18/20 21/25 30% 50% 65% Selon l'âge
AGE	16 à 25 ans inclus	16 à 25 ans inclus (2) et 26 ans et plus	16 à 25 ans inclus	- moins de 22 ans non diplômés - moins de 25 ans ayant abandonné leurs études supérieures
TEMPS DE FORMATION	Environ 900 heures pendant 2 ans pour le CAP (soit 450 heures par an) 1500 heures pendant 2 ans pour le Bac Pro ou le BTS (soit 750 heures par an)	25% de la durée du contrat en organisme de formation public ou privé, ou externe à l'entreprise	200 heures	- 25 % moins de 22 ans (sans qualification) - 20% moins de 25 ans (titulaire d'un diplôme de niveau IV)
DUREE DU CONTRAT	1 à 3 ans	Contrat à durée déterminée de 6 mois à 2 ans	Contrat à durée déterminée de 6 mois à un an (non renouvelable) ou à durée indéterminée	Contrat à durée déterminée : - 9 mois maximum (moins de 22 ans non diplômés) non renouvelable - 6 mois maximum (moins de 25 ans ayant abandonné leurs études) non renouvelable
OBJECTIF	Permettre à un jeune d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par un diplôme de l'enseignement technologique du CAP au BAC + 5	Permettre à un demandeur d'emploi d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par un diplôme, un titre homologué ou une convention collective	Permettre de faciliter l'embauche de jeunes demandeurs d'emploi grâce à une formation complémentaire adaptée à l'emploi proposé.	Permettre de favoriser, par une première expérience professionnelle, l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

(1) **Entreprises du secteur privé employant au plus 20 salariés pour l'embauche de jeunes dont le niveau de formation est inférieur ou équivalent au CAP ou au BEP**

(2) Concerne un jeune ayant au plus un diplôme de niveau VI, V ou non titulaire du Bac

(3) Demandeurs d'emploi inscrits pendant au moins 12 mois au cours des 18 derniers mois.

(4) Demandeurs d'emplois inscrits pendant au moins 24 mois au cours des 36 derniers mois et avec lesquels est conclu un CDI à l'issue du contrat de qualification

(5) Règles générales applicables sous réserve de dispositions particulières d'accords ou de conventions collectifs.